

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-359-1926 TABLEAU d'avancement du Trésor pour l'année 1927.

n° 31-359-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1926

Numéro JO
n° 359 du 31/10/1926

Date du numéro
31 octobre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Cle française des Somalis el dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 23 du décret du 6 août 1921, organisant le personnel des Trésoreries coloniales

Vu les nécessités du service: Sur la proposition du trésorier-payeur;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Pourront être inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1927 : Payeurs : néant. Commis principaux de 1er classe : 1. Commis principaux de 2e classe : néant, Commis principaux de 3e et 4e classes : néant. Commis : néant. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.